

Annexe à la délibération n° 03/2022-03

SYNDICAT MIXTE TARN-ET-GARONNE NUMERIQUE

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

Conformément au CGCT, le rapport ci-dessous s'attachera à :

- présenter le contexte général d'intervention du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique
- présenter succinctement l'exécution des budgets sur l'exercice 2021
- présenter les orientations budgétaires pour l'exercice 2022
- présenter les engagements pluriannuels envisagés
- présenter les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette et les perspectives pour le projet de budget
- présenter l'état des amortissements du syndicat
- présenter les projections 2022-2025

I – Contexte général d'intervention du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique :

Le Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique a pour objet d'exercer en lieu et place de ses membres les compétences définies à l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales, à savoir : la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques, ainsi que les activités connexes sur le territoire de ses membres.

Le Syndicat est également chargé du développement des usages et de la facilitation de l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

1) Une montée en puissance des politiques publiques d'aménagement numérique dans les années 2000 jusqu'à la naissance d'un RIP départemental :

Au niveau national

- 2013 : Plan France Très Haut débit qui vise à couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit en 2025, c'est-à-dire proposer un accès à Internet performant à l'ensemble des logements, des entreprises et des administrations.

Pour atteindre cet objectif, ce plan mobilise un investissement de 20 milliards d'euros en dix ans, dont 3,3 milliards d'euros de l'État pour soutenir les projets des collectivités territoriales dans le cadre du déploiement de RIP (réseaux d'initiative publique).

Au niveau local

- entre 2003 et 2006 : Plan de résorption des zones blanches de la téléphonie mobile. Financement de pylônes de téléphonie mobile pour permettre à 23 communes (près de 6 000 habitants) situées en zones blanches, de bénéficier des réseaux de téléphonie mobile.
- en 2004 : Signature par le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne de la charte « Département Innovant » avec France Télécom qui a abouti au déploiement de l'ADSL pour 91% des foyers du département.
- entre 2006 et 2010 : Intervention au côté de la Région dans le cadre de l'appel à projets « Midi-Pyrénées Numérique » et équipement de près de 61 communes et 2300 foyers en technologie hertzienne (ou BLR - Boucles Locales Radio) pour pallier les zones blanches ADSL pour un coût global de 1,25 millions d'euros, dont une participation du Département de 250 000 € (20%).
- entre 2008 et 2016 : Réalisation d'un réseau fibre optique départemental avec la mise en place d'une dorsale départementale en fibre optique et de deux boucles professionnelles locales sur les Communautés de communes des Deux-Rives et des Terres des Confluences, pour un coût de 3,8 millions d'euros financés avec l'Europe et les collectivités locales (coût pour le Département : 660 000 €).
- 2011 : lancement du SDTAN 82 (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de Tarn-et-Garonne) traduisant l'ambition plus forte du Département et des collectivités locales d'intervenir, en complémentarité avec les initiatives privées, pour doter tous les Tarn-et-Garonnais d'un service internet performant à brève échéance.

Pour y parvenir, une stratégie d'intervention a été définie dès 2012 avec pour principe d'avoir recours à un mix technologique associant le déploiement de la fibre optique, la montée en débit du réseau ADSL et l'inclusion numérique à travers les solutions satellitaires et les BLR.

Cette stratégie a été traduite au sein du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique créé en 2016 en un programme opérationnel validé à l'occasion du Comité syndical du 20 juin 2016.

2) L'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit porté par Tarn-et-Garonne Numérique :

Composante Montée en Débit ADSL

Le programme de Montée en Débit ADSL s'est concrétisé par l'implantation entre 2016 et 2019 de 79 NRA-MED (Nœuds de Raccordement d'Abonnés – Montée en Débit) en solution transitoire, pour près de 16 000 foyers dans le cadre d'un marché de travaux avec Orange (pour un montant de 12 M€ HT).

Les infrastructures déployées dans ce cadre, et notamment les câbles optiques, ont ainsi été dimensionnées de façon à prévoir leur réutilisation dans le cadre du FttH (fibre optique jusqu'à l'abonné).

Cette intervention a permis d'apporter un service ADSL de qualité sur des territoires qui en étaient jusque-là dépourvus et de mettre les foyers, entreprises et sites publics concernés, en situation de confort dans l'attente de l'arrivée de la fibre optique.

Composante FttH via la signature d'une Délégation de Service Public (DSP)

Le programme 100% Fibre sur le territoire du Tarn-et-Garonne s'est concrétisé par la signature le 30 janvier 2019 d'une DSP relative à la conception, au financement, à l'établissement et à l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit.

Conclue pour une durée de 30 ans (jusqu'en 2049), cette DSP vise à raccorder tous les foyers, entreprises et sites publics identifiés, existants ou à venir, sur le territoire des 9 EPCI et des 3 communes dont la compétence est confiée au Syndicat.

La période d'établissement du réseau se réalise en 2 phases, avec un objectif de fin de construction fixée au 1er trimestre 2023.

Ce réseau composé de 27 NRO (Nœuds de Raccordements Optiques) et de 256 SRO (Sous-Répartiteurs Optiques) a pour objectif de raccorder à terme plus de 112 000 prises.

Ce réseau accueille tous les opérateurs commerciaux FAI (Fournisseurs d'Accès Internet) désirant proposer leurs services, via la souscription à un catalogue de services défini par l'opérateur d'infrastructures.

	Etat des lieux au 31 décembre 2021	Objectifs au 31 décembre 2022
Nbre de prises en cours de déploiement	20 000	10 000
Nbre de prises déployées	60 604	100 000
Nbre d'abonnés	17 191	33 000

3) Le développement des usages et services numériques

L'article 69 de la Loi pour une République numérique du 7 octobre 2016 introduit la nécessité pour les collectivités territoriales de mettre en place des stratégies de développement des usages et des services numériques.

Cette stratégie de développement des usages et services numériques (SDUSN) est le volet, pour les usages, du schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN), porté par Tarn-et-Garonne Numérique.

En 2019, le syndicat Tarn-et-Garonne Numérique s'est engagé dans cette démarche « Usages et Services Numériques » à travers l'élaboration d'un Schéma Directeur des Usages et Services Numériques (SDUSN).

Ce schéma s'inscrit dans le contexte d'aménagement numérique du territoire et de déploiement du réseau très haut débit à l'échelle du département, décrit plus haut.

A travers le SDUSN, il s'agit de concevoir une stratégie départementale adaptée et portée par le syndicat Tarn-et-Garonne Numérique, qui assurera le pilotage, la coordination des actions et l'optimisation des moyens.

Le syndicat Tarn-et-Garonne Numérique se positionne ainsi comme un réel centre de ressources au service de ses membres agissant comme un levier technique et financier, et permettant la mise en place de projets publics pérennes et économiquement intéressants grâce à l'effet de mutualisation, tant sur le plan des infrastructures que sur celui des usages et services dont elles permettent aujourd'hui le développement.

L'année 2020 a permis la réalisation d'un diagnostic partagé permettant de définir 3 grands axes stratégiques :

Axe 1 : Vers une république numérique : l'administration et le service au public de demain

Axe 2 : Un territoire numérique et innovant, accueillant pour les usagers et les citoyens

Axe 3 : Un accompagnement numérique de l'ensemble des citoyens, des plus fragiles aux plus confirmés (en coordination avec la Stratégie d'Inclusion Numérique élaborée par le Conseil Départemental 82)

L'année 2021 a ensuite permis de définir un plan d'action découlant de ces 3 axes et composé de 10 projets (validé au Comité syndical du 25 mai 2021), définissant la stratégie numérique des territoires :

1. Création de la plateforme Open Data
2. Accompagnement des collectivités au développement de l'Open data locale
3. Organisation d'un challenge créatif autour de l'open data
4. Constitution d'une base de données des compétences présentes sur le territoire
5. Coordination d'un réseau de collectivités pour la transformation numérique
6. État des lieux des systèmes d'informations des collectivités
7. Soutien et accompagnement des projets numériques innovants du territoire
8. Soutien et développement des tiers-lieux
9. Élaboration de la stratégie d'inclusion numérique
10. Accompagnement technique du Département à l'animation du réseau des acteurs de l'inclusion numérique

II - Exécution des budgets 2021 :

Il est rappelé que le Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique dispose depuis sa création de deux budgets :

- un budget principal (nomenclature M14 puis M57 à compter du 1^{er} janvier 2022) destiné à assurer les charges inhérentes au fonctionnement interne du syndicat
- un budget annexe (nomenclature M4) qui est, quant à lui, destiné à régler les dépenses du projet d'aménagement numérique du territoire.

En 2021, 279 mandats et 23 titres ont été effectués sur le budget principal et 48 mandats et 23 titres sur le budget annexe.

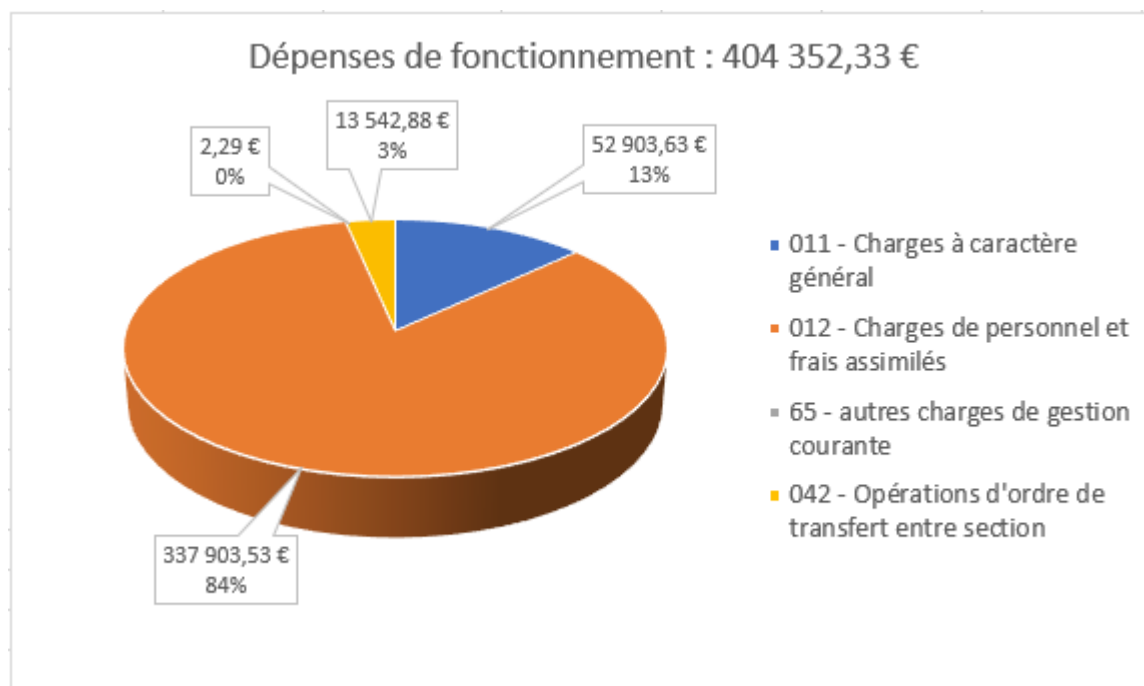
BUDGET PRINCIPAL M14 - EXERCICE 2021

Les résultats du compte administratif 2021 (*sous réserve du vote du CA 2021*) du budget principal se présentent comme suit :

BUDGET PRINCIPAL "SYNDICAT MIXTE TARN ET GARONNE NUMERIQUE" – COMPTE ADMINISTRATIF 2021				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
011 - Charges à caractère général	104 571,00	52 903,63	51 667,37	50,59
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	7 500,00	5 600,59	1 899,41	74,67
61 - SERVICES EXTERIEURS	46 125,00	23 651,61	22 473,39	51,28
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	50 946,00	23 651,43	27 294,57	46,42
012 - Charges de personnel et frais assimilés	365 085,00	337 903,53	27 181,47	92,55
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	0,00	0,00	0,00	0,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	8 100,00	3 926,18	4 173,82	48,47
64 - CHARGES DE PERSONNEL	356 985,00	333 977,35	23 007,65	93,56
65 - Autres charges de gestion courante	2 006,00	2,29	2 003,71	0,11
67 - Charges exceptionnelles	250,00	0,00	250,00	0,00
022 - Dépenses imprévues	32 000,00	0,00	32 000,00	0,00
Total dépenses réelles	503 912,00	390 809,45	113 102,55	77,56
042 – Dotations aux amortissements	13 543,00	13 542,88	0,12	100
023 – Virement à la section d'investissement	35 213,55			
Total dépenses d'ordre	48 756,55	13 542,88	35 213,67	27,78
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	552 668,55	404 352,33	148 316,22	73,16
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
013 – Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	80 000,00	80 000,00	0,00	100,00
74 - Dotations, subventions et participations	355 332,00	355 332,00	0,00	100,00
75 - Autres produits de gestion courante	1 206,00	1 204,59	1,41	99,88
Total recettes réelles	436 538,00	436 536,59	1,41	100
002 - Excédent de fonctionnement reporté	116 130,55			
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	552 668,55	436 536,59		
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE		148 314,81	Excédent	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
20 - Immobilisations incorporelles	45 212,28	20 010,00	25 202,28	44,26
21 - Immobilisations corporelles	40 000,00	1 638,58	38 361,42	4,10
27 - Autres immobilisations financières	4 580,00	0,00	4 580,00	0,00
Total dépenses réelles	89 792,28	21 648,58	68 143,70	24,11
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	89 792,28	21 648,58	68 143,70	24,11
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 544,00	2 544,06	-0,06	100,00
27 - Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0	0,00
Total recettes réelles	2 544,00	2 544,06	-0,06	100,00
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 543,00	13 542,88	0,12	100,00
021 – Virement de la section de fonctionnement	35 213,55			
Total recettes d'ordre	48 756,55	13 542,88	35 213,67	27,78
001 – Excédent d'investissement reporté	38 491,73			
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	89 792,28	16 086,94		
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE		32 930,09	Excédent	

Budget Principal

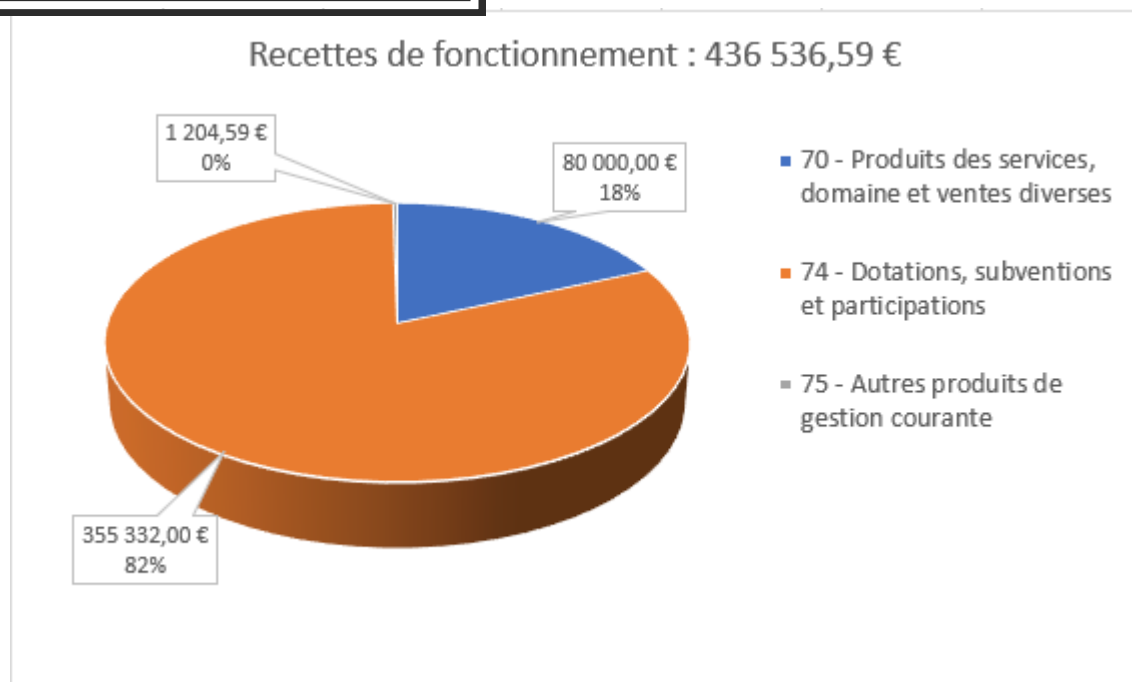
Vue d'ensemble du CA 2021 par chapitre de fonctionnement



Les dépenses de personnel représentent le premier poste de dépenses de la collectivité, soit 84 % des dépenses de fonctionnement en 2021, pour 5 agents en fonction.

Les charges à caractère général sont relativement faibles (13 %). Permettant d'assurer le fonctionnement classique de la structure, elles sont composées, entre autres, de frais de locations immobilières et mobilières, des frais de maintenance, de fournitures, d'assurances... et également de frais de communication liés au programme de déploiement de la fibre sur le territoire.

Le poids des amortissements dans le budget principal, bien qu'ayant augmenté par rapport à l'exercice précédent, reste faible (3 % des dépenses de fonctionnement) et correspond à l'amortissement du matériel informatique, téléphonique, d'un vidéoprojecteur, d'un nouveau copieur, de logiciels informatiques, d'un véhicule de fonction et autres immobilisations corporelles nécessaires au bon fonctionnement du Syndicat.



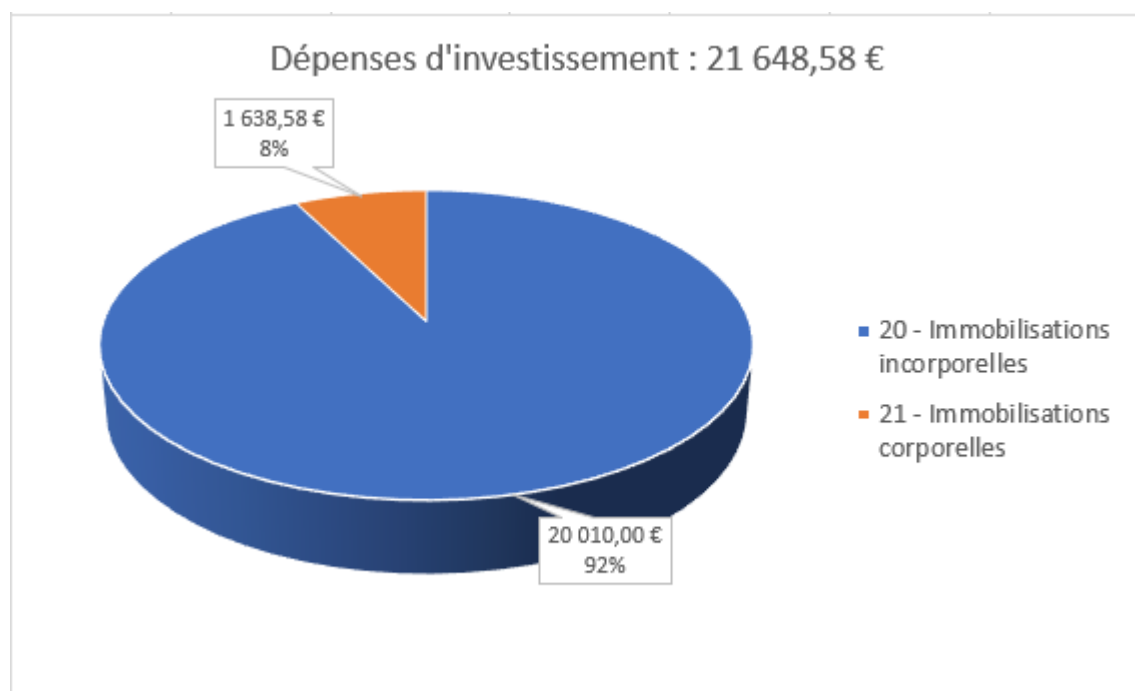
Les recettes de fonctionnement du budget principal reposent essentiellement sur la **participation des membres**, à hauteur de 82 % (236 889 € du Département, 118 443 € des intercommunalités et communes membres).

Les « **produits des services, domaine et vente** » correspondent au versement de 80 000 € du budget annexe vers le budget principal pour la prise en charge d'une partie des frais de personnel en charge du contrôle de la DSP. Le part de cette recette dans le budget représente 18%, en corollaire de la redevance de contrôle versée par le délégataire au syndicat en recettes d'exploitation du budget annexe.

Enfin, le reliquat de recettes provient de récupération de part agent (FNCSP, chèques lire, chèques vacances...)

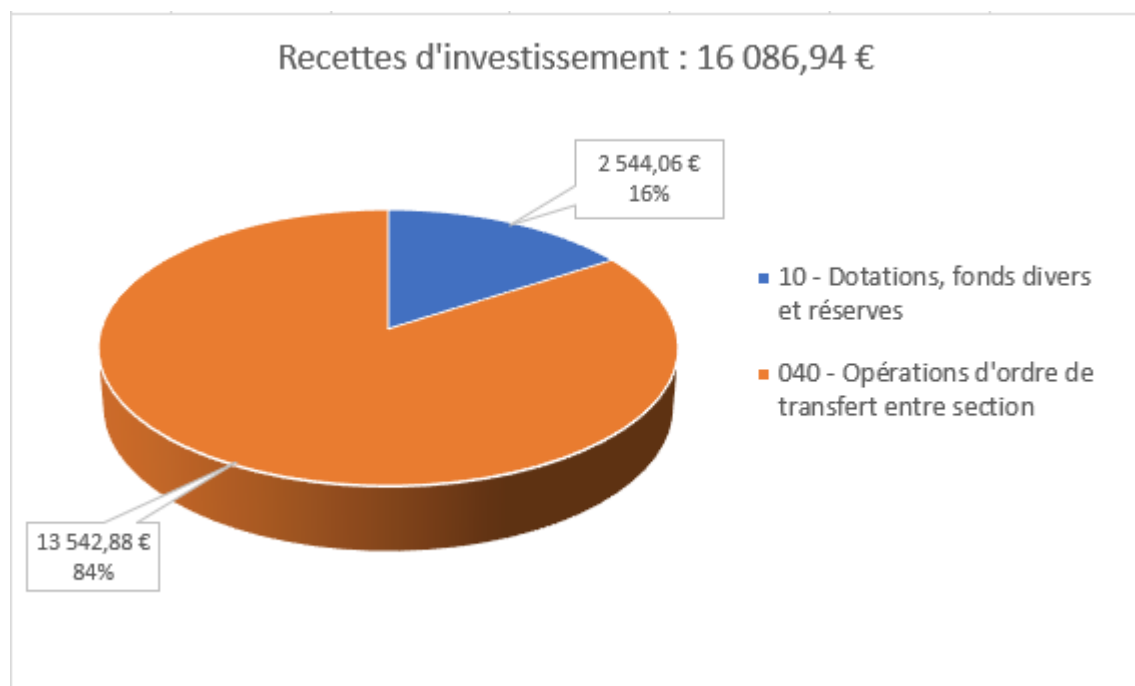
Budget Principal

Vue d'ensemble du CA 2021 par chapitre d'investissement



Les dépenses d'investissement réalisées en 2021, d'un montant total de 21 648,58 € correspondent :

- au titre des **immobilisations incorporelles** : à l'acquisition de la solution SEVALPRO permettant le suivi collaboratif et le pilotage du SDUSN et des projets qui en découleront
- au titre des **immobilisations corporelles** : à l'acquisition d'un écran transportable et de deux téléphones portables professionnels



Les recettes d'investissement ont été couvertes à hauteur de 16 % par les **dotations, fonds divers et réserves**, soit par 2 544,06 € de FCTVA.

On retrouve ensuite **l'amortissement des biens** à hauteur de 13 542,88 €, soit 84 % des recettes d'investissement (pendant du chap 042 en dépenses de fonctionnement).

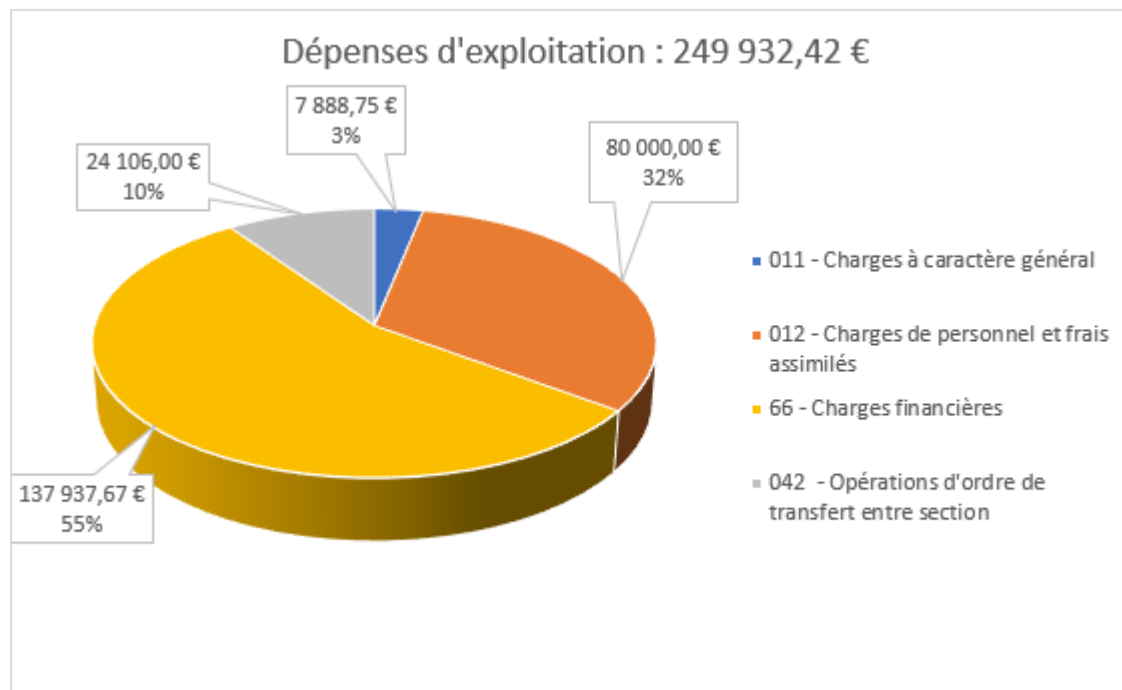
BUDGET ANNEXE M4 - EXERCICE 2021

Les résultats du compte administratif 2021 (sous réserve du vote du CA 2021) du budget annexe « Aménagement Numérique » se présentent comme suit :

BUDGET ANNEXE "AMENAGEMENT NUMERIQUE" – COMPTE ADMINISTRATIF 2021				
DEPENSES D'EXPLOITATION	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
011 - Charges à caractère général	17 200,00	7 888,75	9 311,25	45,86
61 - SERVICES EXTERIEURS	10 200,00	7 888,75	2 311,25	77,34
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	7 000,00	0,00	7 000,00	0,00
012 – Charges de personnel et frais assimilé	80 000,00	80 000,00	0,00	100,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	80 000,00	80 000,00	0,00	100,00
65 - Autres charges de gestion courante	20,00	0,00	20,00	0,00
66 - Charges financières	137 938,04	137 937,67	0,37	100
67 - Charges exceptionnelles	5 290,00	0,00	5 290,00	0,00
022 - Dépenses imprévues	6 000,00	0,00	6 000,00	0,00
Total dépenses réelles	246 448,04	225 826,42	20 621,62	91,63
042 – Dotations aux amortissements	24 106,00	24 106,00	0,00	100,00
023 – Virement à la section d'investissement	125 514,54			
Total dépenses d'ordre	149 620,54	24 106,00	125 514,54	16,11
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	396 068,58	249 932,42	146 136,16	63,10
RECETTES D'EXPLOITATION	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
75 - Autres produits de gestion courante	241 000,00	334 819,12	93 819,12	138,93
Total recettes réelles	241 000,00	334 819,12	93 819,12	138,93
042 – Quote-part des subventions d'investissement	90 021,00	90 021,00	0,00	100,00
Total recettes d'ordre	90 021,00	90 021,00	0,00	100,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	65 047,58			
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	396 068,58	424 840,12	-28 771,54	107,26
RESULTAT D'EXPLOITATION CUMULE		239 955,28	Excédent	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
16 - Emprunts et dettes assimilés	637 962,00	637 961,76	0,24	100,00
20 - Immobilisations incorporelles	7 800,00	1 800,00	6 000,00	23,08
21 – Immobilisations corporelles	90 000,00	0,00	90 000,00	0,00
23 - Immobilisations en cours	555 992,26	237 948,03	318 044,23	42,80
27 – Autres immobilisations financières	13 053 383,77	2 485 460,00	10 567 923,77	19,04
Total dépenses réelles	14 345 138,03	3 363 169,79	10 981 968,24	23,44
040 – Opérations d'ordre de transfert entre section	90 021,00	90 021,00	0,00	100,00
Total dépenses d'ordre	90 021,00	90 021,00	0,00	100,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	14 435 159,03	3 453 190,79	10 981 968,24	23,92
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
13 - Subventions d'investissement reçues	11 122 760,21	2 667 697,33	8 455 062,88	23,98
Total recettes réelles	11 122 760,21	2 667 697,33	8 455 062,88	23,98
040 – Opérations d'ordre de transfert entre section	24 106,00	24 106,00	0,00	100,00
021 – Virement de la section de fonctionnement	125 514,54			
Total recettes d'ordre	149 620,54	24 106,00	125 514,54	16,11
001 – Excédent d'investissement reporté	3 162 778,28			
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	14 435 159,03	2 691 803,33		
SOLDE D'INVESTISSEMENT		2 401 390,82	Excédent	

Budget Annexe

Vue d'ensemble du CA 2021 par chapitre d'exploitation

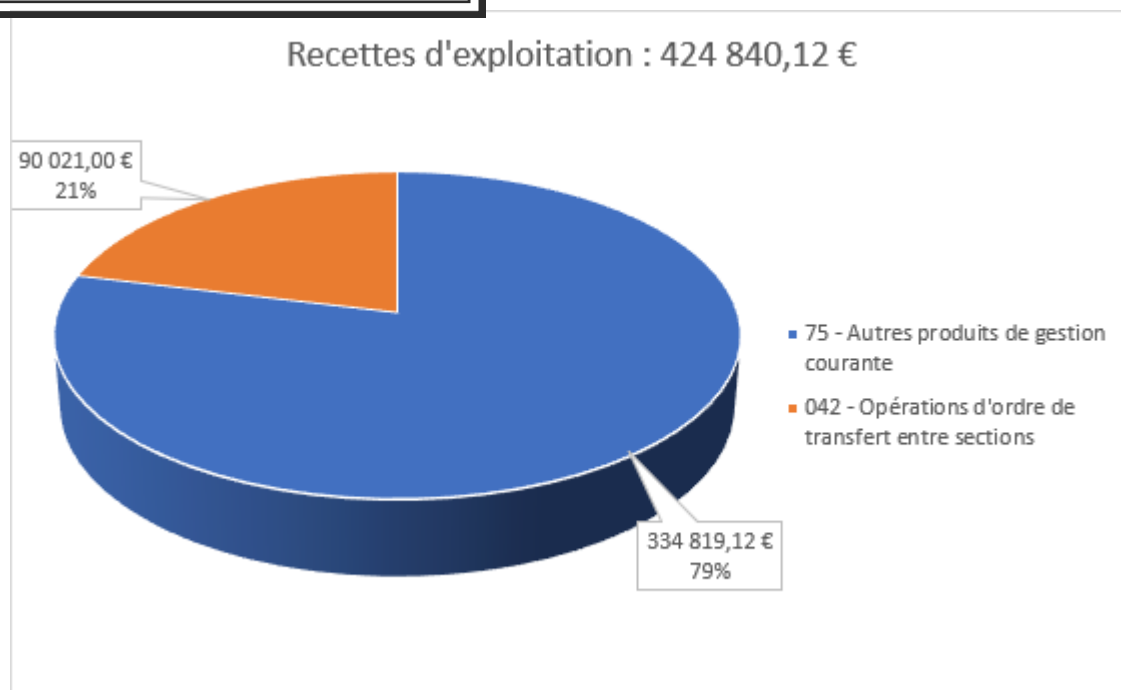


Les dépenses d'exploitation du budget annexe 2021 se caractérisent, comme l'année précédente, par un poids important des charges financières (55 %) relatives aux **remboursements des intérêts d'emprunts**.

Les amortissements des biens, constitués de travaux réalisés en propre par le syndicat ou par les intercommunalités et mis à disposition du syndicat, restent identiques à ceux de l'année 2020 pour un montant de 24 106 €. Pour rappel, l'essentiel des amortissements précédents sont désormais assurés par le délégataire, suite à la remise en affermage des biens concernés dans le cadre de la DSP 100 % Fibre.

Les charges à caractère général continuent à baisser (3 %) et correspondent à des frais de maintenance restants sur de la boucle locale radio (BLR).

Enfin **les charges de personnel** correspondent au reversement de 80 000 € du budget annexe vers le budget principal (contre 70 000 € en 2020) afin de compenser pour partie les charges liées au temps de travail passé sur le budget annexe par les agents du syndicat. Cette augmentation est liée au temps croissant passé sur le contrôle de la DSP, et calculé pour chaque agent concerné.



Les recettes d'exploitation du budget annexe sont composées à 79 % de produits de gestion courante, à savoir :

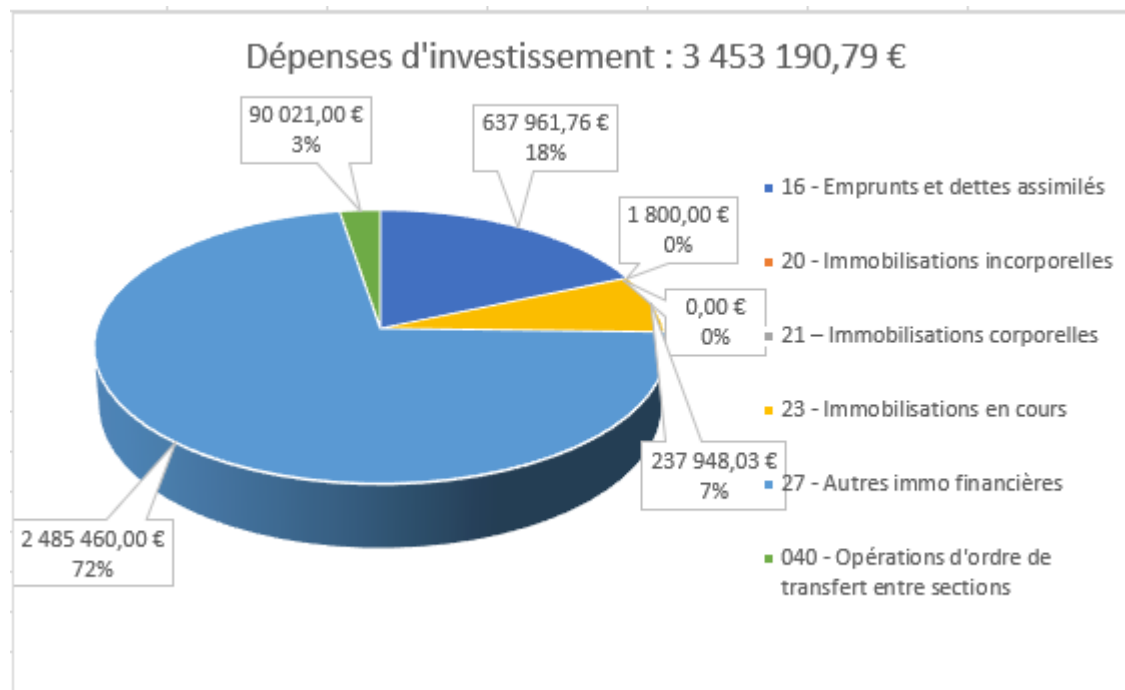
- 241 269 € de redevance de contrôle versée par le délégataire pour la 2^{ème} année de la DSP
- 93 550,12 € correspondant à la redevance Orange pour la montée en débit au titre de l'année 2020. A noter que cette redevance est vouée à être rétrocédée à la société OCTOGONE FIBRE courant 2022, le délégataire ayant repris les biens MED en affermage à compter du 1^{er} janvier 2020.

Les recettes d'ordre, d'un montant de 90 021 € correspondent aux **amortissements des subventions** perçues par les différents co-financeurs ou partenaires pour le programme, à savoir :

- les subventions de l'Etat (FSN)
- les subventions de la Région Occitanie
- les subventions du Conseil Départemental (programme MED/FTTH, réseaux BLR de la CCTC et de la CC2R)
- les subventions des EPCI et communes membres

L'augmentation non négligeable des amortissements de ces subventions (14 989 € en 2020) s'explique par l'obligation imposée au syndicat d'amortir les subventions perçues au titre du programme MeD/100% Fibre à compter de l'exercice 2021. L'amortissement de ces subventions sera donc voué à augmenter d'année en année, au rythme des subventions perçues par le syndicat annuellement.

Vue d'ensemble du CA 2021 par chapitre d'investissement

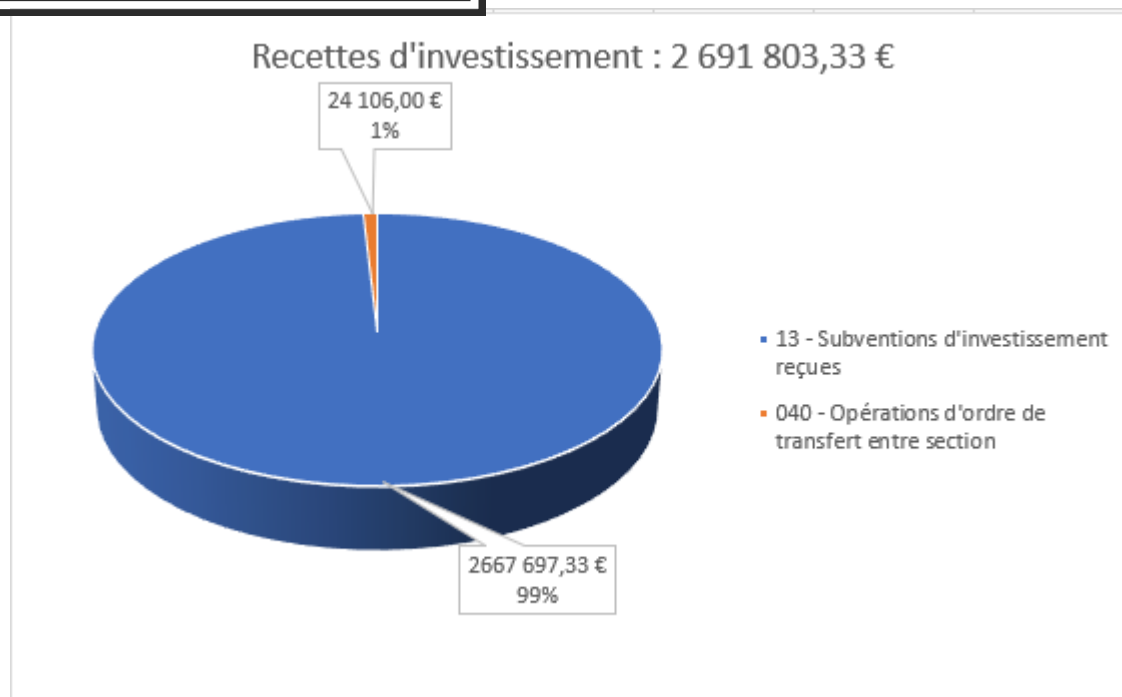


72 % des dépenses effectuées en 2021 s'imputent sur le poste « autres immobilisations financières », correspondant au paiement des participations publiques de 1^{er} établissement et de raccordement qui seront versées au délégataire dans le cadre de la DSP durant les 4 premières années de construction du réseau.

7 % des dépenses effectuées en 2021 s'imputent sur les postes de **charges « immobilisations incorporelles, corporelles et en cours » (chap 20, 21 et 23)**. Ces charges sont relatives à des travaux de mutualisation de réseaux, aux marchés d'études en cours (AMO...) et aux frais de publication liés à des marchés publics ou à des avenants à la DSP.

Le remboursement du capital des trois emprunts contractés pour financer le projet « montée en débit ADSL » représente 18 % des dépenses d'investissement 2021.

Les dernières dépenses correspondent à des dépenses d'ordre, à savoir **l'amortissement des subventions au chap 040** (pendant du chap 042 en recettes d'exploitation).



Les **subventions d'investissement** versées par les membres du syndicat (département, EPCI, communes) et ses co-financeurs (Etat et Région), et inscrites au chap 13 venant financer les projets de « MeD ADSL » et du « 100 % Fibre », représentent 99 % des recettes d'investissement.

On retrouve ensuite **l'amortissement des biens** (pendant du chap 042 en dépenses d'exploitation).

Remarque :

A noter que pour l'exercice 2021, contrairement à ses engagements pris à travers la Convention de Financement signée avec le syndicat, la Région Occitanie n'a toujours pas versée sa subvention au titre de l'exercice 2020, d'un montant de 2 086 633 €.

Par ailleurs, le syndicat a déjà procédé en décembre 2021 à l'appel à subvention au titre de l'exercice 2021, d'un montant de 1 224 735 €, ce qui crée un manque de 3 311 368 € pour le syndicat qui risque de peser sensiblement sur la Trésorerie en 2022.

III – Orientations budgétaires pour l'exercice 2022 :

A l'occasion de ce nouvel exercice, marqué par un contexte sanitaire qui s'annonce moins pesant, et une nouvelle mandature en place, plusieurs orientations principales vont concourir à l'établissement du budget :

- La stabilité, qui vise à donner la meilleure visibilité dans le temps pour les membres du syndicat, en maintenant le même niveau de participations pour chacun depuis 2020 sur le programme MeD/100% FttH,
- L'agilité, qui doit permettre au syndicat de faire face à des enjeux et problématiques nouveaux, notamment en matière d'usages, sans compromettre le bon déroulement des projets en cours,
- L'ambition, à travers un programme pour la qualité des infrastructures du réseau fibre lancé en octobre 2021.

BUDGET PRINCIPAL M57 - EXERCICE 2022**Section de fonctionnement**

Evolution des BP – dépenses de fonctionnement (budget principal)						
Chap.		BP 2019+DM+ RAR n-1	BP 2020+DM+ RAR n-1	BP 2021+DM+ RAR n-1	OB 2022+ RAR n-1	Evo OB 2022/BP 2021+DM
011	Charges à caractère général	86 130,00	109 675,00	104 571,00	112 655,00	7,73%
012	Charges de personnel et frais assimilés	326 730,00	364 755,00	365 085,00	457 625,00	25,35%
65	Autres charges de gestion courante	1 506,00	2 006,00	2 006,00	1 256,00	-37,39%
67	Charges exceptionnelles	250,00	250,00	250,00	0,00	-100,00%
022	Dépenses imprévues	20 000,00	20 000,00	32 000,00	0,00	-100,00%
	Total des dépenses réelles	434 616,00	496 686,00	503 912,00	571 536,00	13,42%
023	Virement à la section d'investissement			35 213,55	56 293,81	59,86%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 216,00	3 875,00	13 543,00	28 319,00	109,10 %
	Total des dépenses d'ordre	5 216,00	3 875,00	48 756,55	84 612,81	73,54 %
	TOTAL	439 832,00	500 561,00	552 668,55	656 148,81	18,72%

Il est proposé, pour l'exercice 2022, une augmentation des dépenses de fonctionnement de 18,72 % au total.

Tout d'abord, est proposée une augmentation des charges à caractère général, pour le fonctionnement interne du service mais également du fait du recours à de nouveaux services (frais d'honoraires pour la réalisation de notes juridiques dans le cadre du Schéma des Usages (SDUSN) par nos Assistants à Maîtrise d'Ouvrage à l'organisation de campagnes de communication ou encore dans l'optique de futures inaugurations.

Les charges de personnel proposées augmentent également de 25,35%, le syndicat procédant actuellement au recrutement d'un 6^{ème} agent en charge de l'aménagement numérique et de la qualité du réseau, sur le pôle technique. Ce recrutement sera d'autant

plus nécessaire au vu de la charge exponentielle de travail qui résultera du plan qualité réseau à mettre en œuvre à compter de cette année, mais aussi des perspectives d'arrêt du service et de déconstruction du réseau cuivre dans les années qui viennent, qu'il nous faut préparer. Le recrutement éventuel d'un stagiaire sur la partie Usages a également été budgétisé sur ce chapitre.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections, relatives aux amortissements 2022, ont sensiblement évolué comparé à l'année 2021. En effet, la nouvelle nomenclature M57 venant d'être adoptée pour le budget principal, il conviendra à compter de l'exercice 2022 d'amortir les subventions au prorata temporis. Par conséquent, des sommes prévisionnelles ont été rajoutées sur ce chapitre afin de pouvoir amortir de futurs investissements qui seront acquis en cours d'année, sans forcément avoir à passer par un virement de crédits de chapitre à chapitre.

L'autofinancement dégagé par la section d'exploitation d'un montant de 56 293,81 € est inscrit au chap 023 en dépenses de fonctionnement et permettra via le chap 021 de financer des dépenses d'investissement.

Evolution des BP – recettes de fonctionnement (budget principal)						
Chap.		BP 2019+DM+ RAR n-1	BP 2020+DM+ RAR n-1	BP 2021+DM+ RAR n-1	OB 2022+ RAR n-1	Evo OB 2022/BP 2021+DM
70	Produits des services, domaine et vente	70 000,00	70 000,00	80 000,00	80 000,00	0,00%
74	Dotations, subventions et participations	320 332,00	355 332,00	355 332,00	426 396,00	20,00%
	<i>Département</i>	<i>213 555,00</i>	<i>236 889,00</i>	<i>236 889,00</i>	<i>284 264,00</i>	20,00%
	<i>EPCI</i>	<i>106 777,00</i>	<i>118 443,00</i>	<i>118 443,00</i>	<i>142 132,00</i>	20,00%
75	Autres produits de gestion courante	947,00	1 206,00	1 206,00	1 438,00	19,24%
	Total des recettes réelles	336 279,00	426 538,00	436 538,00	507 834,00	16,33%
002	Résultat de fonctionnement reporté	103 553,00	74 023,00	116 130,55	148 314,81	27,71%
	TOTAL	439 832,00	500 561,00	552 668,55	656 148,81	18,72%

Les recettes de fonctionnement proposées se composent :

- d'un versement de 80 000 euros du budget annexe vers le budget principal pour compenser les coûts de personnel affectés au programme « 100% Fibre » (identique à l'année précédente). Cette somme participe à justifier le versement d'une redevance de contrôle par le délégataire au budget annexe du syndicat. Cette redevance de contrôle a pour but de couvrir les charges supportées par le syndicat afin d'assurer le suivi et le contrôle du service délégué, assuré par les agents du syndicat.
- des contributions des membres, en hausse de 20% par rapport aux exercices précédents, pour équilibrer le budget principal, proposées à hauteur de 284 264 € pour le Département et de 142 132 € pour les autres membres.
- Un résultat de fonctionnement reporté, proposé à hauteur de 148 314,81 € (*sous réserve du vote sur l'affectation du résultat*).

Compte tenu de l'absence du besoin de financement en section d'investissement, il sera proposé de reporter la totalité du résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du budget primitif 2022.

Section d'investissement

Evolution des BP – dépenses d'investissement (budget principal)						
Chap.		BP 2019+DM+ RAR n-1	BP 2020+DM+ RAR n-1	BP 2021+DM+ RAR n-1	OB 2022+ RAR n-1	Evo OB 2022/BP 2021+DM
20	Immobilisations incorporelles	35 000,00	36 968,70	45 212,28	375 000,00	729,42%
21	Immobilisations corporelles	13 925,39	44 312,31	40 000,00	39 643,90	-0,89%
27	Autres immobilisations financières	4 580,00	4 580,00	4 580,00	9 160,00	100,00%
	Total des dépenses réelles	53 505,39	85 861,01	89 792,28	423 803,90	371,98 %
001	Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
	TOTAL	53 505,39	85 861,01	89 792,28	423 803,90	371,98 %

Il est envisagé pour l'exercice 2022, une hausse globale des dépenses d'investissement. Cette augmentation significative provient de l'inscription de 375 000 € au chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » pour :

- l'acquisition d'un bouquet de services pour l'ensemble des membres de TGN dans le cadre du Programme France Relance financé par l'Etat, à hauteur de 365 000 €
- d'éventuelles autres immobilisations incorporelles, ou frais de publications...

Le poste « Immobilisations corporelles » prévoit l'acquisition de matériels (panneaux de prévention gestes barrières...), ou encore d'outils bureautiques et informatiques nécessaires pour l'arrivée du 6^{ème} agent.

Le poste « Autres immobilisations financières » correspond à une budgétisation de prêts potentiels au personnel, conformément à l'article V.6.4 du règlement intérieur du personnel (Prêt de 765 € sans justificatif d'achat et de 1 525 € pour l'achat d'un véhicule).

Evolution des BP – recettes d'investissement (budget principal)						
Chap.		BP 2019+DM+ RAR n-1	BP 2020+DM+ RAR n-1	BP 2021+DM+ RAR n-1	OB 2022+ RAR n-1	Evo OB 2022/BP 2021+DM
10	Dotations, fonds et réserves	5 156,02	39 276,38	2 544,00	7 512,00	195,28%
13	Subventions d'investissement reçues				298 749,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	765,00	0,00	0,00	0,00%
	Total des recettes réelles	5 156,02	40 041,38	2544,00	306 261,00	11938,56%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 216,00	3 875,00	13 543,00	28 319,00	109,10%
021	Virement de la section de fonctionnement			35 213,55	56 293,81	59,86%
	Total des recettes d'ordre	5 216,00	3 875,00	48 756,55	84 612,81	73,54%
001	Excédent d'investissement reporté	43 133,37	41 944,63	38 491,73	32 930,09	-14,45%
	TOTAL	53 505,39	85 861,01	89 792,28	423 803,90	371,98 %

Pour l'exercice 2022, il est proposé les recettes d'investissement suivantes :

- 7 512 € de FCTVA ;
- des subventions versées par l'Etat dans le cadre du Plan France Relance et par les collectivités membres souhaitant s'inscrire dans ce dispositif, pour un montant de 298 749 € dont :
 - o 197 202 € de subvention étatique
 - o 101 547 € de participations des collectivités membres
- des opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements) à hauteur de 28 319,00 € ;
- un virement de la section de fonctionnement de 56 293,81 €
- un excédent d'investissement reporté de 32 930,09 € (*sous réserve du vote sur l'affectation du résultat*).

Au final, les deux sections additionnées, le BP 2022 du budget principal du syndicat s'équilibre à 1 079 952,71 €, soit 68,10 % de plus que l'année précédente (*sous réserve du vote du BP*).

BUDGET ANNEXE M4 - EXERCICE 2022

Section d'exploitation

Evolution des BP – dépenses d'exploitation (budget annexe)						
Chap.		BP 2019+DM+ RAR n-1	BP 2020+DM+ RAR n-1	BP 2021+DM+ RAR n-1	OB 2022+ RAR n-1	Evo OB 2022/BP 2021+DM
011	Charges à caractère général	137 100,00	59 724,96	17 200,00	92 500,00	437,79%
012	Charges de personnel et frais assimilés	15 000,00	70 000,00	80 000,00	80 000,00	0,00%
65	Autres charges de gestion	20,00	20,00	20,00	93 570,00	467750%
66	Charges financières (Intérêts + ICNE)	153 399,00	146 848,04	137 938,04	129 027,55	-6,46%
67	Charges exceptionnelles	3 290,00	3 290,00	5 290,00	790,00	-85,07%
022	Dépenses imprévues	15 000,00	15 000,00	6 000,00	20 000,00	233,33%
	Total des dépenses réelles	323 809,00	294 883,00	246 448,04	415 887,55	68,75%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 962,00	24 106,00	24 106,00	24 106,00	0,00%
023	Virement à la section d'investissement			125 514,54	262 079,73	108,80%
	Total des dépenses d'ordre	23 962,00	24 106,00	149 620,54	286 185,73	91,27%
	TOTAL	347 771,00	318 989,00	396 068,58	702 073,28	77,26%

Les évolutions de crédits constatées au budget annexe s'expliquent par la signature de la DSP relative à la conception, au financement, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques à très haut débit de Tarn-et-Garonne.

Le poste « charges à caractère général » qui était depuis deux exercices en baisse, remonte sensiblement afin de prendre en charge la suppression du service public reposant sur de la technologie radio (ou réseaux hertziens), ce qui nécessitera un accompagnement des sociétés concernées afin de mettre fin à ce service et orienter leurs clients vers les offres fibre.

Le poste « charges de personnel » (80 000 € reversés au budget principal) reste identique à celui de l'année dernière.

Le poste « autres charges de gestion courante » est particulièrement élevé cette année, le syndicat devant rétrocéder à OCTOGONE FIBRE la redevance MeD versée par Orange au syndicat au titre de l'exercice 2021, alors même qu'OCTOGONE FIBRE a repris en affermage la MeD depuis le 1^{er} janvier 2020.

Les charges financières, relatives aux intérêts pour les 3 emprunts contractés dans le cadre du projet de montée en débit ADSL, s'élèvent à 129 027,55 €.

Le poste « autres charges exceptionnelles » supportent notamment les frais relatifs à la politique d'acquisition et d'installation d'équipements de réception internet par satellite (aide aux particuliers).

Les dépenses imprévues s'élèvent à 20 000,00 €.

Le chapitre 042 est relatif aux amortissements de biens. Il est identique à l'exercice 2021 cet amortissement ne concernant plus que de la Boucle Locale Radio et la publication d'un avis public à la concurrence pour un marché déclaré sans suite pour motif d'intérêt général.

Enfin, il est proposé cette année un virement à la section d'investissement de 262 079,73 € afin de pouvoir équilibrer en investissement la hausse de dépenses d'amortissement des subventions liées au projet MeD/100% Fibre.

Evolution des BP – recettes d'exploitation (budget annexe)

Chap.		BP 2019+DM+ RAR n-1	BP 2020+DM+ RAR n-1	BP 2021+DM+ RAR n-1	OB 2022+ RAR n-1	Evo OB 2022/BP 2021+DM
74	Subvention d'exploitation	0,00	0,00	0,00	35 000,00	
75	Autres produits de gestion courante	288 000,00	240 000,00	241 000,00	241 000,00	0,00%
77	Produits exceptionnels					
	Total des recettes réelles	288 000,00	240 000,00	241 000,00	276 000,00	14,52%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 989,00	14 989,00	90 021,00	186 118,00	106,75%
	Total des recettes d'ordre	14 989,00	14 989,00	90 021,00	186 118,00	106,75%
002	Résultat d'exploitation reporté	44 782,00	64 000,00	65 047,58	239 955,28	268,89%
	TOTAL	347 771,00	318 989,00	396 068,58	702 073,28	77,26%

Les recettes d'exploitation se caractérisent par :

- L'inscription d'une subvention d'exploitation de la part des collectivités membres pour financer le démontage de la BLR chez les collectivités qui auront fait le choix d'opter pour ce service sur leur territoire, à hauteur de 35 000 €
- Une redevance de contrôle versée par le délégataire et fixée à 241 000 € pour l'exercice
- Des recettes liées à des opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement des subventions d'investissement). L'augmentation non négligeable

des amortissements de ces subventions s'explique par l'obligation imposée au syndicat d'amortir les subventions perçues au titre du programme MeD/100% Fibre à compter de l'exercice 2021.

- Un résultat d'exploitation reporté de 239 955,28 € de résultat cumulé de la section d'exploitation en 2021 (*sous réserve du vote sur l'affectation du résultat*).

Compte-tenu de l'absence du besoin de financement en section d'investissement, il sera proposé de reporter la totalité du résultat d'exploitation reporté sur la ligne budgétaire 002 du budget primitif 2022.

Section d'investissement

Evolution des BP – dépenses d'investissement (budget annexe)						
Chap.		BP 2019+DM+ RAR n-1	BP 2020+DM+ RAR n-1	BP 2021+DM+ RAR n-1	OB 2022+ RAR n-1	Evo OB 2022/BP 2021+DM
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00	12 450,00	7 800,00	4 000,00	-48,72%
21	Immobilisations corporelles	214 778,69	347 500,00	90 000,00	120 352,13	33,72%
23	Immobilisations en cours	3 610 104,47	2 215 432,20	555 992,26	901 746,80	62,19%
16	Emprunt et dettes assimilées	605 609,00	637 961,76	637 962,00	637 962,00	0,00%
27	Autres immob financières	3 026 000,00	7 008 761,89	13 053 383,77	12 858 000,00	-1,50%
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
	Total des dépenses réelles	7 476 492,16	10 222 105,85	14 345 138,03	14 522 060,93	1,23%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 989,00	14 989,00	90 021,00	186 118,00	106,75%
	Total des dépenses d'ordre	14 989,00	14 989,00	90 021,00	186 118,00	106,75%
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté					
	TOTAL	7 491 481,16	10 237 094,85	14 435 159,03	14 708 178,93	1,89%

Il est proposé un équilibre de la section d'investissement à 14 708 178,93 € dont :

- 2 016 746,80 € de restes à réaliser
- 12 691 432,13 € de propositions nouvelles

Les restes à réaliser sont répartis de la façon suivante :

- 75 000 € HT pour le rachat du réseau FttH de Montbartier à la société Ariane Network
- 14 261,80 € HT pour solder le marché passé avec Bouygues Energie Services pour la CCTC
- 237 485 € HT pour solder les marchés subséquents n° 1 et 2 passés avec l'AMO ON-X et pour de la mutualisation de travaux
- 1 690 000 € HT pour le paiement des participations publiques IPE (Investissement de Premier Etablissement) et de raccordements prévus en 2021

Concernant les 12 691 432,13 € de propositions nouvelles :

- 4 000 € sont proposés pour des frais d'étude ou de publication, liés notamment à la procédure de DSP
- 45 352,13 € serviront à financer des immobilisations corporelles
- 500 000 € sont également prévus en immobilisations pour de nouveaux marchés subséquents dans le cadre du nouvel accord-cadre d'assistance à maîtrise d'ouvrage

AR Prefecture

082-200061257-20220308-03202203-DE

Reçu le 11/03/2022

Publié le 11/03/2022

150 000 € sont prévus pour de nouvelles dépenses liées à des mutualisations de travaux avec ENEDIS et le SDE

- 637 962 € seront consacrés au remboursement du capital pour le remboursement des 3 emprunts liés à la MED.
- 11 168 000 € de dépenses sont cette année budgétisés au c/2764. Cette somme correspond à la participation publique d'investissement de premier établissement (IPE) et à la participation publique de raccordement à verser au délégataire.
- Enfin, 186 118 € sont destinés à l'amortissement des subventions

Evolution des BP – recettes d'investissement (budget annexe)

Chap.		BP 2019+DM+ RAR n-1	BP 2020+DM+ RAR n-1	BP 2021+DM+ RAR n-1	OB 2022+ RAR n-1	Evo OB 2022/BP 2021+DM
13	Subventions d'investissement reçues	3 935 455,08	6 293 632,39	11 122 760,21	12 020 602,38	8,07%
10	Dotations, fonds divers et réserves	92 631,28	29 171,20	0,00	0,00	0,00%
16	Emprunt et dettes assimilées	2 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
	Total des recettes réelles	6 228 086,36	6 322 803,59	11 122 760,21	12 020 602,38	8,07%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 962,00	24 106,00	24 106,00	24 106,00	0,00%
021	Virement de la section d'exploitation			125 514,54	262 079,73	108,80 %
	Total des recettes d'ordre	23 962,00	24 106,00	149 620,54	286 185,73	91,27%
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 239 432,80	3 890 185,26	3 162 778,28	2 401 390,82	-24,07%
	TOTAL	7 491 481,16	10 237 094,85	14 435 159,03	14 708 178,93	1,89%

Les recettes d'investissement sont composées de :

- 2 491 633 € de RAR correspondant au versement des subventions FSN et Région prévues initialement en 2021
- 12 216 545,93 € de propositions nouvelles

Ces propositions nouvelles sont divisées de la façon suivante :

- 9 528 969,38 € de subventions pour le programme 100 % FttH dont :
 - o 7 993 000 € de FSN (Etat - contrat de phase 2)
 - o 1 224 735 € de la Région Occitanie
 - o 236 963,18 € du Département (subvention d'équilibre pour le programme Med/100% FttH + 2 annuités des subventions des boucles locales optiques de la CC2R et de la CCTC)
 - o 74 271,20 € des autres membres
- 24 106 € d'opérations d'ordre pour l'amortissement des biens
- 262 079,73 € de virement de la section d'exploitation
- 2 401 390,82 € de solde d'exécution de la section d'investissement reporté, (*sous réserve du vote sur l'affectation du résultat*).

Au final, les deux sections additionnées, le BP 2022 du budget annexe du syndicat s'équilibre à 15 410 252,21 €, soit 3,90 % de plus que l'année précédente (*sous réserve du vote du BP*).

IV – Présentation des engagements pluriannuels

Pour rappel,

Plan de financement du programme d'aménagement numérique**(« MeD ADSL » et « 100% Fibre »)**

En M€	Plan de financement		
Charges SMO	36,33		
MED	8,22		
Subvention IPE	17,10		
Subvention Raccordement	10,01		
Etudes	1,00		
Financement DSP	36,33	En M€	
Subvention FSN	19,13	Participations versées	
Subvention Région	9,94	De 2017 à 2021	Reste à charge
Participation brute SMO			
Années 1-10 20%	7,26	3,446575	3,815860
Participation brute CD	4,84	2,143333	2,698290
Participation brute EPCI/communes	2,42	1,303242	1,117570
CCCPL	0,13	0,057962	0,075932
CCLTG	0,13	0,034496	0,981473
CC2R	0,25	0,199752	0,054865
CCPSQ	0,15	0,041852	0,107459
CCQC	0,28	0,120624	0,162845
CCQRGA	0,16	0,056928	0,106748
CCGSTG	0,47	0,232338	0,236298
CCQVA	0,27	0,130588	0,134953
CCTC	0,53	0,417324	0,111983
Reynies	0,01	0,004922	0,008891
Lacourt St Pierre	0,02	0,003954	0,011911
Escatalens	0,01	0,002502	0,007538

Echéancier des participations des membres de Tarn-et-Garonne Numérique (en €) :

Capital restant dû													Lacourt	
	CD 82	CCCPL	CCLTG	CC2R	CCPSQ	CCQC	CCQRGA	CCGSTG	CCQVA	CCTC	Reynies	St Pierre	Escatalens	
	Solde	3 056 930	86 020	111 190	62 160	121 740	184 490	120 940	267 710	152 890	126 870	10 070	13 490	8 540
637 961,76	2020	179 322,35	5 046,27	6 522,65	3 646,20	7 141,50	10 822,31	7 094,22	15 703,87	8 968,68	7 442,12	590,87	791,58	500,93
637 961,76	2021	179 322,35	5 046,27	6 522,65	3 646,20	7 141,50	10 822,31	7 094,22	15 703,87	8 968,68	7 442,12	590,87	791,58	500,93
637 961,76	2022	179 322,35	5 046,27	6 522,65	3 646,20	7 141,50	10 822,31	7 094,22	15 703,87	8 968,68	7 442,12	590,87	791,58	500,93
637 961,76	2023	179 322,35	5 046,27	6 522,65	3 646,20	7 141,50	10 822,31	7 094,22	15 703,87	8 968,68	7 442,12	590,87	791,58	500,93
637 961,76	2024	179 322,35	5 046,27	6 522,65	3 646,20	7 141,50	10 822,31	7 094,22	15 703,87	8 968,68	7 442,12	590,87	791,58	500,93
637 961,76	2025	179 322,35	5 046,27	6 522,65	3 646,20	7 141,50	10 822,31	7 094,22	15 703,87	8 968,68	7 442,12	590,87	791,58	500,93
637 961,76	2026	179 322,35	5 046,27	6 522,65	3 646,20	7 141,50	10 822,31	7 094,22	15 703,87	8 968,68	7 442,12	590,87	791,58	500,93
637 961,76	2027	179 322,35	5 046,27	6 522,65	3 646,20	7 141,50	10 822,31	7 094,22	15 703,87	8 968,68	7 442,12	590,87	791,58	500,93
637 961,76	2028	179 322,35	5 046,27	6 522,65	3 646,20	7 141,50	10 822,31	7 094,22	15 703,87	8 968,68	7 442,12	590,87	791,58	500,93
637 961,76	2029	179 322,35	5 046,27	6 522,65	3 646,20	7 141,50	10 822,31	7 094,22	15 703,87	8 968,68	7 442,12	590,87	791,58	500,93
637 961,76	2030	179 322,35	5 046,27	6 522,65	3 646,20	7 141,50	10 822,31	7 094,22	15 703,87	8 968,68	7 442,12	590,87	791,58	500,93
637 961,76	2031	179 322,35	5 046,27	6 522,65	3 646,20	7 141,50	10 822,31	7 094,22	15 703,87	8 968,68	7 442,12	590,87	791,58	500,93
637 961,76	2032	179 322,35	5 046,27	6 522,65	3 646,20	7 141,50	10 822,31	7 094,22	15 703,87	8 968,68	7 442,12	590,87	791,58	500,93
637 961,76	2033	179 322,35	5 046,27	6 522,65	3 646,20	7 141,50	10 822,31	7 094,22	15 703,87	8 968,68	7 442,12	590,87	791,58	500,93
637 961,76	2034	179 322,35	5 046,27	6 522,65	3 646,20	7 141,50	10 822,31	7 094,22	15 703,87	8 968,68	7 442,12	590,87	791,58	500,93
637 961,76	2035	179 322,35	5 046,27	6 522,65	3 646,20	7 141,50	10 822,31	7 094,22	15 703,87	8 968,68	7 442,12	590,87	791,58	500,93
540 903,02	2036	152 040,46	4 278,54	5 530,31	3 091,47	6 055,00	9 175,82	6 014,92	13 314,70	7 604,20	6 309,89	500,98	671,15	424,72
127 137,50	2037	35 736,62	1 005,66	1 299,88	726,64	1 423,21	2 156,75	1 413,79	3 129,58	1 787,34	1 483,12	117,75	157,75	99,83

La présentation pluriannuelle ci-dessus renseigne sur la tendance générale des participations qui seront sollicitées auprès des membres du syndicat.

Il est donc important de bien prendre en compte que ce scénario :

- repose uniquement sur le coût du programme d'aménagement numérique porté par TGN, soit les coûts du programme « MeD ADSL » et de la DSP « 100% Fibre », sans prendre en compte les autres dépenses d'investissement par ailleurs, ni les coûts des programmes d'investissements qui pourraient être décidés ultérieurement.
- est établi en fonction de subventions prévisionnelles de l'Etat et de la Région
- ne prend pas en compte les amortissements
- est établi sans prévision d'excédent ou de déficit budgétaire de la section d'investissement

Au global, les participations des membres pour l'exercice 2022 se répartissent comme suit :

Département	Participation sur budget principal Participation investissement budget annexe Subventions en annuités pour BLO TOTAL	284 264,00 € 179 322,35 € 57 640,83 € 536 227,18 €
CCLTG	Participation sur budget principal Participation investissement budget annexe TOTAL	7 796,00 € 6 522,65 € 14 318,65 €
CC2R	Participation sur budget principal Participation investissement budget annexe TOTAL	14 650,00 € 3 646,20 € 18 296,20 €
CCTC	Participation sur budget principal Participation investissement budget annexe TOTAL	31 878,00 € 7 442,12 € 39 320,12 €
CCQRGA	Participation sur budget principal Participation investissement budget annexe TOTAL	5 940,00 € 7 094,22 € 13 034,22 €
CCQC	Participation sur budget principal Participation investissement budget annexe TOTAL	15 788,00 € 10 822,31 € 26 610,31 €
CCPSQ	Participation sur budget principal Participation investissement budget annexe TOTAL	6 708,00 € 7 141,50 € 13 849,50 €
CCGSTG	Participation sur budget principal Participation investissement budget annexe TOTAL	31 453,00 € 15 703,87 € 47 156,87 €
CCQVA	Participation sur budget principal Participation investissement budget annexe TOTAL	16 915,00 € 8 968,68 € 25 883,68 €
CCCPL	Participation sur budget principal Participation investissement budget annexe TOTAL	8 575,00 € 5 046,27 € 13 621,27 €
Commune de Reyniès	Participation sur budget principal Participation investissement budget annexe TOTAL	675,00 € 590,87 € 1 265,87 €
Commune de Lacourt St Pierre	Participation sur budget principal Participation investissement budget annexe TOTAL	882,00 € 791,58 € 1 673,58 €
Commune d'Escatalens	Participation sur budget principal Participation investissement budget annexe TOTAL	872,00 € 500,93 € 1 372,93 €
	TOTAL	737 630,38 €

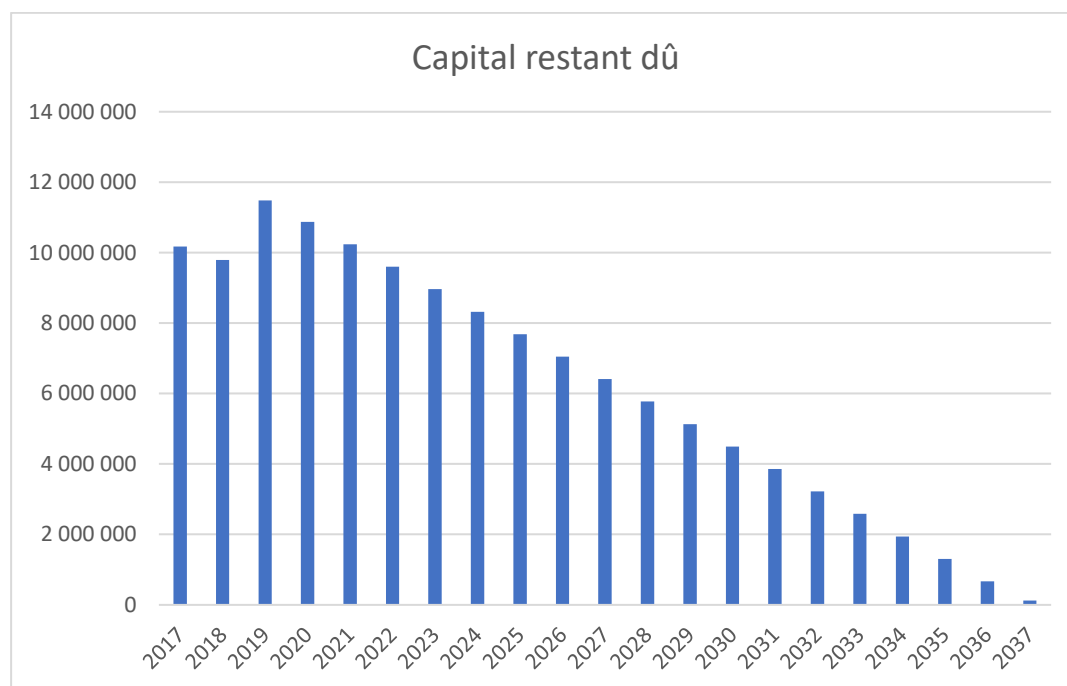
Afin de financer le programme d'aménagement numérique « MeD ADSL » et « 100% Fibre », l'appel à participation des membres pour l'exercice 2022 sur le budget annexe est identique à celui de l'année précédente, conformément au plan de financement prévisionnel présenté au DOB 2020. Il correspond à la participation brute restante à la charge des membres du syndicat.

Ces participations n'incluent pas les participations annexes dont les chiffres seront connus en cours d'année pour chaque collectivité en fonction de leur positionnement sur la politique concernée, à savoir :

- sur le bouquet de service au budget principal (pour rappel : 101 547 € de participations des membres budgétisés au total au BP 2022 à la section d'investissement du budget principal)
- sur le démontage des réseaux BLR au budget annexe (pour rappel : 35 000 € de subvention d'exploitation des membres budgétisés au total au BP 2022 en section d'exploitation du budget annexe)
- sur le plan qualité réseau, dont les montants seront affinés une fois les résultats de l'audit sur le réseau fibre communiqués courant 2^{ème} trimestre 2022, en section d'investissement du budget annexe.

V – Informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette et perspectives pour le projet de budget :

Evolution de l'encours de la dette par année (en €)



BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT NUMERIQUE
Etat de l'endettement annuel (avec emprunts sur créances)

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Ecart de change	Total versement	Capital restant
2022	9 599 505,16	637 961,76	130 493,50	0,00	(+) 0,00	768 455,26	8 961 543,40
2023	8 961 543,40	637 961,76	121 583,37	0,00	(+) 0,00	759 545,13	8 323 581,64
2024	8 323 581,64	637 961,76	112 673,24	0,00	(+) 0,00	750 635,00	7 685 619,88
2025	7 685 619,88	637 961,76	103 763,12	0,00	(+) 0,00	741 724,88	7 047 658,12
2026	7 047 658,12	637 961,76	94 852,97	0,00	(+) 0,00	732 814,73	6 409 696,36
2027	6 409 696,36	637 961,76	85 942,84	0,00	(+) 0,00	723 904,60	5 771 734,60
2028	5 771 734,60	637 961,76	77 032,72	0,00	(+) 0,00	714 994,48	5 133 772,84
2029	5 133 772,84	637 961,76	68 122,59	0,00	(+) 0,00	706 084,35	4 495 811,08
2030	4 495 811,08	637 961,76	59 212,45	0,00	(+) 0,00	697 174,21	3 857 849,32
2031	3 857 849,32	637 961,76	50 302,32	0,00	(+) 0,00	688 264,08	3 219 887,56
2032	3 219 887,56	637 961,76	41 392,20	0,00	(+) 0,00	679 353,96	2 581 925,80
2033	2 581 925,80	637 961,76	32 482,07	0,00	(-) 0,00	670 443,83	1 943 964,04
2034	1 943 964,04	637 961,76	23 571,93	0,00	(-) 0,00	661 533,69	1 306 002,28
2035	1 306 002,28	637 961,76	14 661,80	0,00	(+) 0,00	652 623,56	668 040,52
2036	668 040,52	540 903,02	6 135,05	0,00	(-) 0,00	547 038,07	127 137,50
2037	127 137,50	127 137,50	429,09	0,00	(+) 0,00	127 566,59	0,00
Sous-total		9 599 505,16	1 022 651,26	0,00		10 622 156,42	
Total		9 599 505,16	1 022 651,26	0,00		10 622 156,42	

Au 01/01/2022, l'encours de la dette du Syndicat pour le budget annexe s'établit à 9 599 505,16 €.

La dette du syndicat est composée de 3 emprunts :

- un emprunt souscrit auprès de la Banque Postale, d'un montant de 10 000 000 €, afin de financer le projet de montée en débit ADSL.
- un emprunt complémentaire souscrit auprès de la Banque Postale, d'un montant de 170 000 € afin de financer le projet de montée en débit ADSL

Ces deux emprunts ont été contractés fin 2016 pour 20 ans au taux fixe de 1,35%.

- Un emprunt souscrit auprès du Crédit Agricole d'un montant de 2 200 000 € afin de financer la fin du programme de montée en débit ADSL, en lien notamment avec le marché similaire passé avec Orange en avril 2018. Cet emprunt a été contracté en novembre 2018, pour 17 ans et au taux fixe de 1,58 %.

Recours à une ligne de trésorerie

Les DOB 2019,2020 et 2021 prévoyaient le recours éventuel à une ligne de trésorerie (entre 2 et 2,5 M€) afin de pouvoir maintenir un fonds de roulement correct, notamment au regard des participations publiques IPE et de raccordements à verser au délégataire, et de la régularité des subventions versées par l'Etat et la Région.

Une ligne de trésorerie reste également hypothétique pour l'année 2022 et ne sera sollicitée qu'en cas de déséquilibre soudain entre les dépenses et les recettes liées au programme 100% Fibre, scénario que l'on pourrait craindre si la Région Occitanie tarde à verser les subventions demandées.

VI – Etat des amortissements du Syndicat

Budget Principal

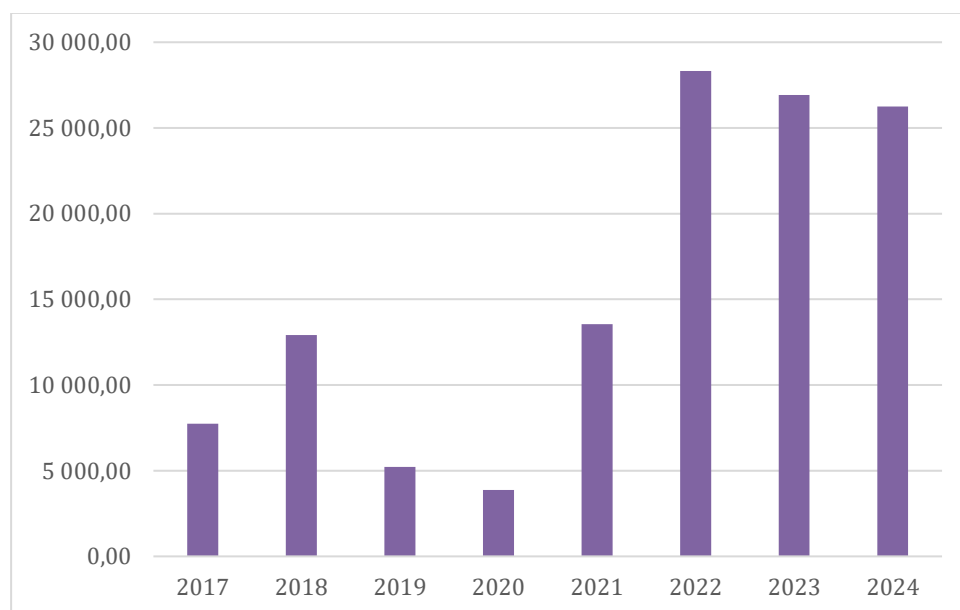
Répartition de l'amortissement prévisionnel par année (en €)

Les biens faisant l'objet d'un amortissement au budget principal sont essentiellement des logiciels, serveurs, PC, téléphonie, boîtiers électroniques et véhicule de fonction.

L'augmentation des amortissements en 2022 s'explique par une anticipation du besoin d'amortissement en cours d'année relatif au passage à la nomenclature M57 qui impose la réalisation des amortissements au « prorata temporis ».

Par conséquent, aux 16 151,67 € de frais d'amortissements issus des acquisitions sur les années antérieures, a été budgétisée en plus la somme de 12 166,66 € correspondant à un amortissement sur 20 ans de 2/3 du plafond subventionnable de l'Etat pour le bouquet de services du programme France Relance (soit 2/3 des 365 000 € subventionnables proposés au BP 2022).

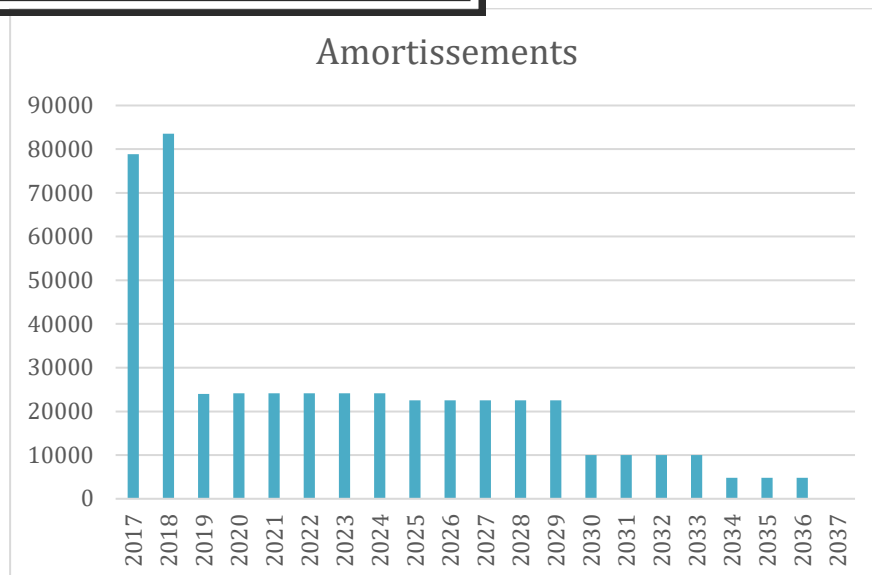
Concernant les amortissements des années suivantes, le tableau ci-dessus témoigne d'un échéancier à l'« instant T », à savoir le 01/01/2022 et ne peut bien sûr pas prendre en compte les acquisitions futures.



Budget Annexe

Répartition de l'amortissement prévisionnel par année (en €)

Considérant que dans le cadre de la DSP, le délégataire doit prendre en charge les investissements recouvrant notamment le gros entretien et le renouvellement des ouvrages après la mise en exploitation, permettant le maintien de la performance du réseau, les amortissements de biens pris en charge par le syndicat correspondent essentiellement aux boucles locales radio, et ce depuis l'exercice 2019.



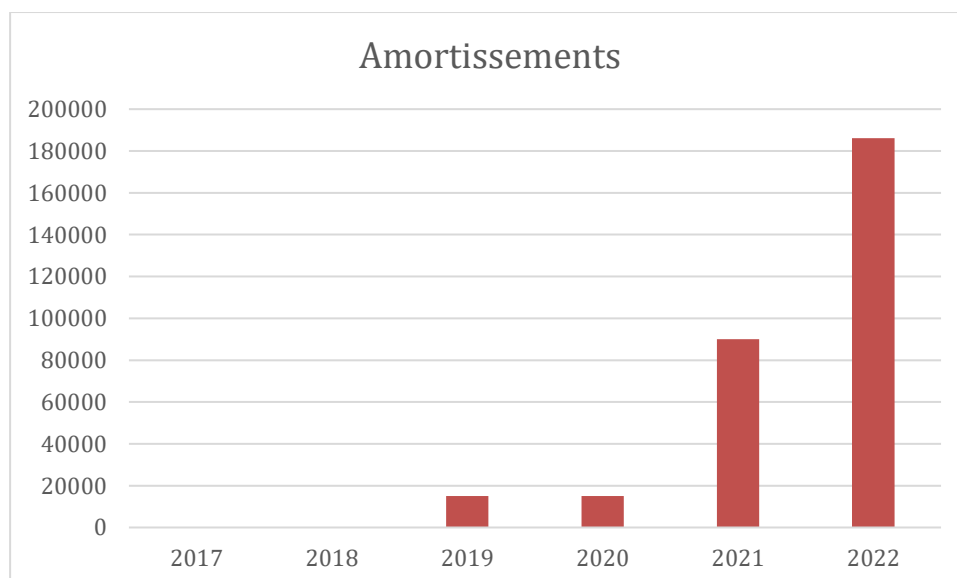
Budget Annexe

Répartition de l'amortissement prévisionnel des subventions par année (en €)

Depuis le début de l'exercice 2021, le syndicat a l'obligation d'amortir les subventions d'investissement perçues chaque année au chap 13 au titre du programme MeD/100% Fibre. Ces amortissements se traduisent sur chaque exercice par une écriture comptable en recettes d'exploitation (Chap 042 c/777) et en dépenses d'investissement (Chap 040).

De plus, pour rappel, la délibération n°07/2020-05 du 10 juillet 2020 a fixé, pour les subventions d'investissement perçues au titre de la DSP, une reprise de subvention étalée sur le nombre d'années pendant lequel l'immobilisation est inaliénable aux termes du contrat (car finançant des immobilisations non amortissables).

L'amortissement des subventions va donc augmenter considérablement d'année en année, tout en restant neutralisé par le jeu du 023 et 021.



BUDGET PRINCIPAL M57 - EXERCICE 2022

1) Le Schéma des Usages et des Services Numériques (SDUSN), « Mon Tarn-et-Garonne Numérique », outil phare de la transition numérique :

Au regard de la fracture numérique et des inégalités territoriales constatées et exacerbées avec la crise sanitaire liée au Covid-19, il est d'autant plus nécessaire de prendre le virage d'une transition numérique en travaillant avec les territoires sur leur organisation structurelle et en aidant les acteurs à effectuer cette transition.

L'année 2021 s'est avérée déterminante avec la proposition à l'ensemble des membres d'un plan de 10 actions construit autour des 4 ambitions opérationnelles issues du diagnostic réalisé en 2020 :

- la mise en service d'une plateforme OPEN DATA alimentée en autonomie par les collectivités adhérentes et par le syndicat, et administrée par ce dernier (data.82numerique.fr)
- le développement d'activités d'opérateur public de services numériques et de mutualisation pour les collectivités
- la fertilisation d'un territoire laboratoire d'innovations sur les usages et services numériques
- le développement d'une offre de services en faveur d'un numérique éthique, partagée sur l'ensemble du territoire grâce à un réseau d'acteurs impliqués

Désormais, les premières actions opérationnelles du SDUSN vont être rassemblées dans un bouquet de services présenté aux collectivités en novembre 2021, pour un retour et un lancement début 2022.

Ce bouquet de services couvre quatre composantes :

- la sécurisation des infrastructures et des activités numériques
- la formation des agents
- la dématérialisation et la simplification
- la relation avec les citoyens

Quelques pistes de services ont déjà été identifiées comme le stockage de la donnée publique, la réalisation d'achats groupés, la dématérialisation des actes d'autorisation d'urbanisme, la création d'une plateforme collaborative, la gestion et l'harmonisation de la donnée SIG, la gestion électronique des documents, ou encore la gestion de la relation avec les usagers...

En fonction des retours des différentes collectivités intéressées, Tarn-et-Garonne Numérique contractera alors des marchés de services afin de pouvoir ensuite mettre à disposition des collectivités les services répondant à leurs besoins.

Ces actions seront coordonnées avec les autres opérateurs publics de services numériques du territoire (Centre de Gestion de la Fonction Publique, service SIG Départemental, etc.)

Le recours à ce bouquet de services par les collectivités membres se matérialisera par la signature d'un conventionnement avec le syndicat, fixant notamment une participation financière qui devra être déterminée en amont, afin d'aider le syndicat à financer ces projets.

De plus, ce bouquet de service recevra également le soutien financier du Plan France Relance, demandé au titre de l'appel à projet « transformation numérique des collectivités ».

2) Plan France Relance : les syndicats numériques comme structures de portage et de mutualisation

Pour rappel, l'Etat a mis en place le Plan France Relance mobilisant un fond de 88 millions d'euros à la transformation numérique des collectivités, à travers notamment le dispositif des « guichets territoriaux » pilotés par les préfets de région et de département.

Une enveloppe d'environ 297 000 euros est ainsi consacrée aux collectivités de Tarn-et-Garonne.

Suite à ses échanges avec la Préfecture, le syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique, s'est positionné sur cet appel à projet afin d'être le coordinateur de la déclinaison de cette politique en allant capter les fonds disponibles pour porter les projets mutualisés et soutenir les initiatives de ses collectivités membres. Tarn-et-Garonne Numérique a ainsi réussi à capter la somme de 197 202 euros sur les 297 000 disponibles, et pour un montant maximum subventionnable de dépenses éligibles de 365 000 € (soit 54 % de la dépense éligible).

Afin d'être subventionnés par France Relance, ces projets devront entrer dans une réflexion de mutualisation des coûts et des efforts, ce qui s'inscrit pleinement dans les ambitions de Tarn-et-Garonne Numérique au travers de son SDUSN.

3) De nouveaux défis pour Tarn-et-Garonne Numérique afin de devenir l'acteur coordinateur du numérique sur le département

L'élaboration du SDSUN doit permettre également au syndicat Tarn-et-Garonne Numérique de constituer un véritable outil au service de ses membres, et d'opérer son positionnement en tant qu'**acteur coordinateur du numérique sur le département**.

Ainsi, Tarn-et-Garonne Numérique pourra à moyen terme compléter l'offre de services existante sur de nouveaux segments afin d'atteindre plusieurs objectifs, à savoir :

- mutualiser les coûts en proposant une offre de services numériques uniformisée et accessible au plus grand nombre
- apporter des services mutualisés aux collectivités qui auraient été accessibles par ailleurs (SIG, plateforme collaborative...)
- proposer des services permettant d'avoir un système d'information robuste (conformément aux règles de protection des données) et accessible à distance
- permettre aux collectivités de déployer de nouveaux projets en maîtrisant le cadre réglementaire en vigueur
- assurer aux collectivités un socle de maturité numérique
- favoriser de nouvelles pratiques et de nouveaux projets innovants sur le territoire

Pour cela, plusieurs projets sont en cours ou à l'étude.

TARN-ET-GARONNE OPEN DATA

La plateforme « TARN-ET-GARONNE OPEN DATA » (data.82numerique.fr) ouverte depuis décembre 2020 a déjà permis de mettre à disposition des collectivités et du grand public des données « ouvertes », produites et collectées par les services publics. L'OPEN DATA vise

également à permettre le développement de nouveaux services via l'utilisation de ces données en ligne accessibles à tous.

Cette plateforme est également mise à disposition de l'ensemble des membres du syndicat et plus largement de l'ensemble des collectivités de Tarn-et-Garonne afin que ces derniers puissent mettre en ligne leurs données et se conformer à cette obligation. Le syndicat a ici un rôle majeur à jouer en tant qu'animateur, facilitateur et accompagnateur dans l'utilisation de ce nouveau service auprès des collectivités.

De nouvelles actions de mobilisation des contributeurs (collectivités, services de l'Etat, partenaires institutionnels) seront menées en cours d'année.

ETAT DES LIEUX DES SYSTEMES D'INFORMATION DES COLLECTIVITES

Le Syndicat Tarn-et-Garonne Numérique est convaincu que les Systèmes d'Information (ci-après « SI ») des collectivités doivent se structurer autour du parcours de l'information (les données), ceci afin de garantir l'efficacité des SI face à la multiplication des services et usages numériques des administrations dans les prochaines années.

Pour accompagner ses membres dans cette dynamique, Tarn-et-Garonne Numérique propose sur l'année 2022 la réalisation d'un état des lieux de leur SI visant à :

- Évaluer la conformité du SI par rapport aux règles de l'Art (en matière d'infrastructure techniques, d'organisation, de procédures, ...)
- Sensibiliser et accompagner les élus et les agents territoriaux à la modernisation de leur administration

Il s'agit pour cela, non pas seulement d'effectuer un seul inventaire technique, mais aussi d'évaluer dans quelle mesure chacune des couches du système d'information répond aux facteurs de performance et aux objectifs stratégiques de la collectivité.

Cet état des lieux s'appuiera sur une méthodologie basée sur une réunion de lancement, une analyse documentaire, des entretiens avec différents acteurs de la collectivité concernée et enfin une visite technique.

Fort de cet état des lieux, la collectivité pourra ainsi capitaliser son infrastructure et les technologies existantes afin de développement de nouveaux services numériques performants, ou encore identifier l'architecture technique la plus adaptée à ses besoins.

LA MISE EN RESEAU DES COLLECTIVITES

Afin de valoriser le réseau fibre optique, la mise en réseau des collectivités représente pour le syndicat un enjeu majeur à moyen terme grâce au développement d'infrastructures dédiées (type groupement fermé d'utilisateur, Data Center...) qui permettront une meilleure sécurisation, une optimisation des coûts et le développement de couches de services mutualisés comme le stockage des données.

Ce travail pourra s'effectuer également en lien avec les départements voisins, et nécessitera le soutien de la Région et de l'Etat, indispensable en vue d'une mise en œuvre.

BUDGET ANNEXE M4 - EXERCICE 2022

L'année 2022 marque le démarrage du plan pour la qualité et la pérennité des infrastructures du réseau, fruit d'une volonté de la nouvelle gouvernance du syndicat depuis le mois d'octobre 2021.

Ce plan s'articule autour de plusieurs leviers :

LA REALISATION D'UN AUDIT DES INFRASTRUCTURES AERIENNES

Afin de démarrer ce plan de qualité du réseau fibre, le syndicat réalisera un audit des infrastructures aériennes courant 1^{er} semestre 2022 afin d'en qualifier chaque tronçon : type et état des appuis, nature et nombre de câbles cuivre et fibre, sensibilité du tronçon fibre (nombre de lignes en aval), risque routier, risque climatique, présence de végétation, nuisance paysagère, etc.

Cet audit permettra de constituer une base de données indispensable pour piloter ce plan et objectiver les actions qui en découleront.

UN PLAN D'ELAGAGE LE LONG DES ARTERES AERIENNES

Le déploiement rapide de la fibre en aérien a soulevé de nombreuses interrogations de la part des élus et des administrés, car souvent réalisé à travers une végétation proliférante et pas toujours entretenue par les propriétaires concernés.

Face à cette situation non satisfaisante, la nouvelle gouvernance du syndicat souhaite sensibiliser les communautés de communes et par leur intermédiaire les maires afin de faire appliquer la réglementation, à savoir que l'élagage doit être assuré par les propriétaires privés. Cependant, et pour pallier des situations qui s'avèreraient complexes (propriétaire non connu, danger imminent...), **le syndicat pourra être amené à inscrire des crédits en cours d'année sur la section d'exploitation du budget annexe.**

UNE POLITIQUE D'AIDE AUX COLLECTIVITES POUR L'ENFOUISSEMENT DU RESEAU FIBRE

Il s'agira de constituer au cours de l'exercice, via des subventions au syndicat ou par le biais de fonds de concours, une manne financière afin d'abonder sur ce type de projet et ainsi encourager les initiatives locales en matière d'embellissement de nos territoires et de sécurisation de nos réseaux.

UNE MEILLEURE COORDINATION ET DISSIMULATION DES RESEAUX

Afin de favoriser également l'enfouissement des réseaux fibre, la coordination et les opérations de dissimulation avec les autres gestionnaires de réseaux (syndicats des eaux, syndicat départemental d'énergie, gestionnaires de voirie...) doivent être multipliées afin de partager les coûts. Pour cela, le syndicat a déjà budgétisé 150 000 euros.

AR Prefecture

082-200061257-20220308-03202203-DE

Reçu le 11/03/2022

Publié le 11/03/2022

LA DECONSTRUCTION DU RESEAU CUIVRE

Afin d'aller au bout de son plan dédié à la qualité du réseau fibre, Tarn-et-Garonne Numérique se penchera sur la question de la déconstruction du réseau aérien d'Orange dont les appuis accueillent près des trois quarts de notre réseau fibre optique.

Cette dépose qui relève de l'opérateur historique devra être réalisé en partenariat avec le syndicat et son délégataire.

L'ensemble de ces programmes représenta des coûts certains pour le syndicat, qui seront évalués une fois l'audit réalisé.

Ces coûts ne sont pas à ce jour inscrits sur le budget primitif 2022.

Le syndicat ne disposant pas de fiscalité en propre, il faudra donc que chacun de ses membres se positionne en cours d'année en fonction de ses besoins et puisse conventionner avec le syndicat afin de pouvoir convenir d'un financement adéquat qui réponde à ses attentes et ne vienne pas mettre à mal son budget.